

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 mars 2024

Convocation du 05/03/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 17

L'An deux mille vingt-quatre, le douze du mois de mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de mars, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusées :

Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme MORICEAU Marie-Annick
Mme LE SAGE Gwénaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie

Secrétaire de séance : M. Guillaume DUDÉ

DCM2024-03-036 **UFAB – gratuité salle de bal du foyer rural :**

Acte 3.3 : Domaine et patrimoine - locations

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association Union Football Allonnes Brain (UFAB) sollicitant la gratuité de la salle de bal pour sa soirée du 2 mars 2024 en raison de la mise en place de la scène dès le samedi pour le concert de l'harmonie le dimanche 3 mars et de l'impossibilité de disposer de la salle le dimanche pour effectuer les rangements.

Le conseil municipal,

Considérant qu'il était de coutume d'offrir, une fois par an, la gratuité de la salle aux associations pour une manifestation payante,

Après en avoir délibéré :

Décide d'accorder la gratuité de la salle de bal du foyer au profit de l'UFAB pour la soirée du 2 mars 2024.

Mandate la commission foyer rural d'ajuster le règlement intérieur en ajoutant la mention de gratuité, une fois par an, pour les manifestations payantes des associations et de simplifier les tarifs à un montant par salle.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Guillaume DUDÉ



Pour extrait conforme.

Le Maire,
Yves BOUCHER

